



INSTITUTION

La commune labellisée "Ville sage"

L'équipe municipale, attachée aux principes de participation des habitants à la vie commune, de dialogue et d'échanges entre citoyens, a créé en juin 2023 le Conseil des sages.

Publié le 02 août 2024

Après une année d'existence et de réflexions, la Fédération française des Villes et conseil des Sages (FVCS), dans laquelle s'inscrit cette instance de participation citoyenne, vient de remettre officiellement son panneau « Villages et villes sages » à la commune.

Le Conseil des Sages de Saint-Lyphard est une instance de réflexion et de propositions, ouverte aux Lyphardais âgés d'au minimum 55 ans. Ses 7 membres, ainsi que 3 conseillers municipaux, se réunissent régulièrement pour évoquer des sujets concernant la vie locale et étudient les projets en cours. Ces échanges prennent ensuite la forme de propositions en faveur de l'intérêt général, qui pourront être présentées en Conseil municipal.

Rejoindre le Conseil des sages

Les Lyphardais âgés de plus de 55 ans et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur commune peuvent candidater pour intégrer le Conseil des sages.

Pour cela, il faut impérativement être domicilié à Saint-Lyphard, être libéré de toute activité professionnelle, être sans mandat électif (politique, associatif, syndical), et être suffisamment disponible pour participer aux réunions et rencontres prévues. Si vous souhaitez participer, contactez la Mairie au 02 40 91 41 08. Nous vous enverrons un formulaire à nous retourner complété.

Vous pouvez aussi le compléter directement sur place, en mairie.



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

